

Le Commissaire divisionnaire Agba TASSA alerte sur la surcharge

Administrateur LJDP — 17 August 2026 — 3 min de lecture



Tassa7

Pour sa septième pédagogie, le Commissaire divisionnaire Dr Agba TASSA, Directeur de la sécurité routière, alerte sur les dangers liés à la surcharge des véhicules.

Des surcharges dangereuses sur les routes

Le Commissaire divisionnaire Dr Agba TASSA dénonce la surcharge observée sur plusieurs catégories de véhicules. Cette pratique concerne notamment les motos, les tricycles, les taxis et les minibus. Certaines motos transportent deux, voire trois passagers derrière le conducteur. Des tricycles prévus pour deux passagers peuvent en transporter trois ou quatre. Des véhicules de cinq places peuvent également accueillir jusqu'à sept ou neuf personnes.

Le phénomène touche également certains minibus. Des véhicules prévus pour quinze personnes peuvent transporter jusqu'à dix-sept passagers. Le Directeur de la sécurité routière dénonce aussi des comportements particulièrement dangereux lors de certaines célébrations. Des personnes voyagent parfois sur le toit ou dans le coffre des véhicules.

La surcharge augmente les risques d'accident

Pour le Commissaire divisionnaire Dr Agba TASSA, ces comportements constituent un sérieux problème de sécurité routière. Il cite notamment un accident impliquant un tricycle et ayant fait six blessés. Selon lui, le nombre de victimes montre que plusieurs personnes se trouvaient sur l'engin.

La surcharge peut aussi empêcher le conducteur de maîtriser correctement son véhicule. Dans certains taxis, des passagers occupent une partie de l'espace réservé au conducteur. Celui-ci peut alors se retrouver coincé derrière son volant. Ses mouvements deviennent limités et sa capacité à conduire correctement diminue. Cette situation peut provoquer des accidents de la circulation.

Certains conducteurs justifient la surcharge par leurs obligations financières envers les propriétaires des véhicules. Dr Agba TASSA estime toutefois que cette pratique accélère également l'usure du véhicule.

Assurance, amendes et mise en fourrière

La surcharge peut également entraîner des conséquences financières importantes. Selon Dr Agba TASSA, une assurance peut refuser une prise en charge après un accident causé par une surcharge.

Il invite donc les passagers à refuser de monter dans un véhicule déjà plein. Le paiement du transport ne doit pas conduire les usagers à accepter des conditions dangereuses. Le Directeur de la sécurité routière rappelle également que la DSR applique les textes lors de ses contrôles.

La législation prévoit notamment des amendes contre les contrevenants. En cas de récidive, l'engin peut être placé en fourrière pendant plusieurs jours. Dr Agba TASSA appelle ainsi conducteurs et passagers à davantage de responsabilité. Le respect du nombre de places autorisées contribue directement à réduire les risques d'accident.